

Direction de l'enfance et de l'éducation

Année scolaire 2026/2027

Demande de dérogation scolaire **bilingue allemand**

- ☐ Intégrer un site bilingue
- ☐ Poursuite du cursus bilingue au CP
- ☐ Enfant domicilié à Strasbourg
- ☐ Enfant non domicilié à Strasbourg (voir page 3)

Le formulaire dûment complété est à faire parvenir à la Direction de l'enfance et de l'éducation **avant le 15 avril 2026**.
Au-delà de cette date, la Ville ne pourra pas garantir de réponse avant la rentrée scolaire de septembre.

Tous les champs sont obligatoires, sauf ceux en *italique*.

Ecole demandée : choix n°1

choix n°2.....

Niveau : ☐ Petits | ☐ Moyens | ☐ Grands | ☐ CP | ☐ CE1 | ☐ CE2 | ☐ CM1 | ☐ CM2

Ecole actuellement fréquentée par l'enfant :

Niveau : ☐ Tout-petits | ☐ Petits | ☐ Moyens | ☐ Grands | ☐ CP | ☐ CE1 | ☐ CE2 | ☐ CM1 | ☐ CM2

Enfant à inscrire

Nom : Adresse :

Prénom :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance : Code postal :

Sexe : ☐ féminin ☐ masculin Ville :

Personnes habitant avec l'enfant

Parent ou représentant-e 1

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale

☐ Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

Nom :

Prénom :

Courriel :@.....

Tél portable personnel :

Tél du domicile :

Tél professionnel :

Lieu de travail :

Horaires :

Parent ou représentant-e 2

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale

☐ Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

Nom :

Prénom :

Courriel :@.....

Tél portable personnel :

Tél du domicile :

Tél professionnel :

Lieu de travail :

Horaires :

Le cas échéant : père/mère n'habitant pas avec l'enfant

Nom	Prénom	Adresse	Père	Mère	Autorité parentale
			☐	☐	☐ Oui ☐ Non
Téléphone :			Courriel :@.....		
			☐	☐	☐ Oui ☐ Non
Téléphone :			Courriel :@.....		

Enfants habitant à la même adresse

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de scolarisation
		□□/□□/□□□□	
		□□/□□/□□□□	
		□□/□□/□□□□	

Pièces à joindre au dossier :

- En cas de garde par une tierce personne :
 - Une attestation de l'employeur mentionnant les horaires de travail ou une copie de la carte de demandeur d'emploi des parents datée de moins de 3 mois.
 - **Assistante maternelle** : une copie de son dernier bulletin de salaire ou attestation crèche de moins de trois mois **et** un justificatif de son domicile (facture d'électricité, de gaz ou d'eau de moins de trois mois).
 - **Grands-parents** : un justificatif du lien de parenté (livret de famille) **et** un justificatif de leur domicile (facture d'électricité, de gaz ou d'eau de moins de trois mois).
- Pour les familles domiciliées hors Strasbourg : le livret de famille (pages des parents et de l'enfant) ou un acte de naissance avec filiation ou toute pièce justifiant de l'autorité parentale **et** une facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone (hors portable), quittance de loyer d'un bailleur social **OU** bail de location/acte de vente de moins de trois mois accompagné obligatoirement d'une attestation d'ouverture de compteur d'électricité ou de gaz.

Remarque : les contrats de location de meublés de tourisme ne sont pas acceptés à titre de justificatifs de domicile principal.

- Tout autre justificatif que vous jugerez utile pour motiver votre demande.

Exposé des motifs

[illegible]

Engagements

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués.

Je m'engage à compter de ce jour, et ce jusqu'au dernier jour de l'année scolaire, à signaler obligatoirement par écrit au Service des Inscriptions et de la Scolarité (SIS) de la ville de Strasbourg tout changement d'inscription et de situation de mon enfant (déménagement, inscription dans une école privée ou une école publique d'une autre commune...).

Tout usage délibéré de faux est puni par la loi et passible de peines prévues par le code pénal.

Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées aux services et élus concernés de la ville de Strasbourg, aux services de l'Éducation nationale, de la recette des finances et de la CAF. Elles sont recueillies dans le but de procéder à l'enregistrement de la demande de dérogation scolaire bilingue allemand déposée pour votre enfant. Ce traitement repose sur des obligations légales. Afin de rendre le service attendu, tous les champs sont obligatoires, sauf ceux en italique.

Vos données seront conservées dans notre base active pendant une durée de 6 ans, à compter de la dernière inscription de votre enfant.

Dans ce contexte et conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à Délégation à la Protection des Données (DPD), Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex ou par courriel à dpo@strasbourg.eu

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits «Informatique et Libertés» ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Strasbourg, le [] / [] / []

Représentant légal 1	Représentant légal 2
Signature	Signature

Rappel : pour toute demande d'entrée dans la filière bilingue, la signature du dossier par les 2 parents est requise, y compris en cas de séparation.

Avis obligatoire du Maire de la Commune de résidence si l'enfant n'est pas domicilié à Strasbourg

☐ Favorable

☐ Défavorable

- L'école de secteur a-t-elle des places disponibles ? ☐ oui ☐ non
 - La commune propose-t-elle la filière bilingue, dans le niveau de l'enfant ? ☐ oui ☐ non
 - Existe-t-il un service de restauration (cantine, tatie midi) ? ☐ oui ☐ non
 - L'enfant en maternelle peut-il être accueilli dans une garderie ? ☐ oui ☐ non
- Si oui, précisez les horaires d'accueil possibles.....

Fait àle [] / [] / []

(cachet de la commune et signature du Maire)

5295 - Éducation

- Dossier à saisir en ligne avant le 15 avril 2026 sur : www.strasbourg.eu/inscription-enfant
- ou à envoyer sous enveloppe au centre administratif : Ville et Eurométropole de Strasbourg
Direction de l'enfance et de l'éducation / SIS
1 Parc de l'Étoile 67076 Strasbourg Cedex
- ou à déposer au centre administratif
- Pour plus d'informations : www.strasbourg.eu/enfance-education